



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050824

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/09/2025 18H45 C:005360 I:20022
V/REF : 1062762
V/Appel du Lundi 15/09/2025 a 18H45

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01377
IMMEUBLE : MARL.DIETRICH -1377
32/36/38, COURS ANDRE PHILIP
MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 18 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 32 COURS ANDRE PHILIPP - PARTIES COMMUNES - CONTACT M NATON -

MOTIF : FUITE COLONNE ALIMENTATION

Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 15/09/2025 A 20H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
PRESENCE D'EAU DEVANT LES COMPTEURS
MISE EN PRESSION DES COMPTEURS
LE COMPTEUR DE M.S-Q BUI TOURNE EN CONTINUE
FUITE EN DALLE
FERMETURE DE L'EAU EN PROVISIOIRE

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 06/05/26 a 12H21 M. A. SANTONI
CD AB Email envoyé le 11/03/26 a 14H59 Mme G TORRES
CD AB Email envoyé le 25/11/25 a 13H55 M. A. SANTONI
CD AB Email envoyé le 17/11/25 a 13H19 Mme J. DEFDAF
CD AB Email envoyé le 13/11/25 a 13H54 Mme J. DEFDAF
CD AB Email envoyé le 03/11/25 a 13H18 M. A. SANTONI
CD AB Email envoyé le 31/10/25 a 14H47 M. A. SANTONI
CD AB Email envoyé le 16/10/25 a 13H38 M. A SANTONI

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

DT AB Email envoyé le 02/10/25 a 15H37 Mme S MATHIEU
KI AB Email envoyé le 16/09/25 a 10H47 M. A.SANTONI
CS AB Email envoyé le 16/09/25 a 06H58 Mme D. CHAMBLAS
TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES
PREVOIR LA MISE EN APPARENT DU RESEAU

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	1	68,24	68,24
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 15/09	1	73,82	147,64
2,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	73,82	147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45	39,45
TOTAL H.T.				432,09
T.V.A. a 10,00%				43,20
TOTAL T.T.C.En EURO				475,29

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1062762 du 06/05/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

32 COURS ANDRE PHILIP
RES. LE MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: 903 897 du 06/05/2026

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

01377-00001-00002 32 COURS ANDRE PHILIP
RES. LE MARLENE DIETRICH

01-EE-2224-ENT-61513100

Délai

Date limite exécution : 21/05/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 Prise en charge technique dispatching Bon de commande régularisation (D25130806) suite à intervention du 15/09/2025	1,00	29,12	29,12	2,91	32,03
PL00056 Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h Bon de commande régularisation (D25130806) suite à intervention du 15/09/2025	1,00	68,24	68,24	6,82	75,06
PL00056 H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 15/09 Bon de commande régularisation (D25130806) suite à intervention du 15/09/2025	2,00	73,82	147,64	14,76	162,40
PL00056 H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF Bon de commande régularisation (D25130806) suite à intervention du 15/09/2025	2,00	73,82	147,64	14,76	162,40
PL00056 Mise en oeuvre véhicule plomberie Bon de commande régularisation (D25130806) suite à intervention du 15/09/2025	1,00	39,45	39,45	3,95	43,40

Total H.T.	432,09
Total TVA	43,20
Total TTC	475,29

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1062762 du 06/05/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par SANTONI Arnaud le 06/05/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **32 COURS ANDRE PHILIP RES. LE MARLENE DIETRICH 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **12/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1062762